



Wincrange, le 11 octobre 2008

WINCRANGE

Maison 85

L-9780 WINCRANGE

Tél. 99 46 96-1 - Fax 99 46 96-222

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la délibération prise par le conseil communal lors de sa réunion du 22 février 2010 et portant sur une modification de la redevance eau destinée à la consommation humaine, a été approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région à Luxembourg en date du 20 mai 2010, réf. 4.0042. L'arrêté grand-ducal y relatif a été pris en date du 12 mai 2010.

Le texte du règlement est à disposition du public à la maison communale à Wincrange, où il peut en être pris copie sans déplacement.

le bourgmestre,

